

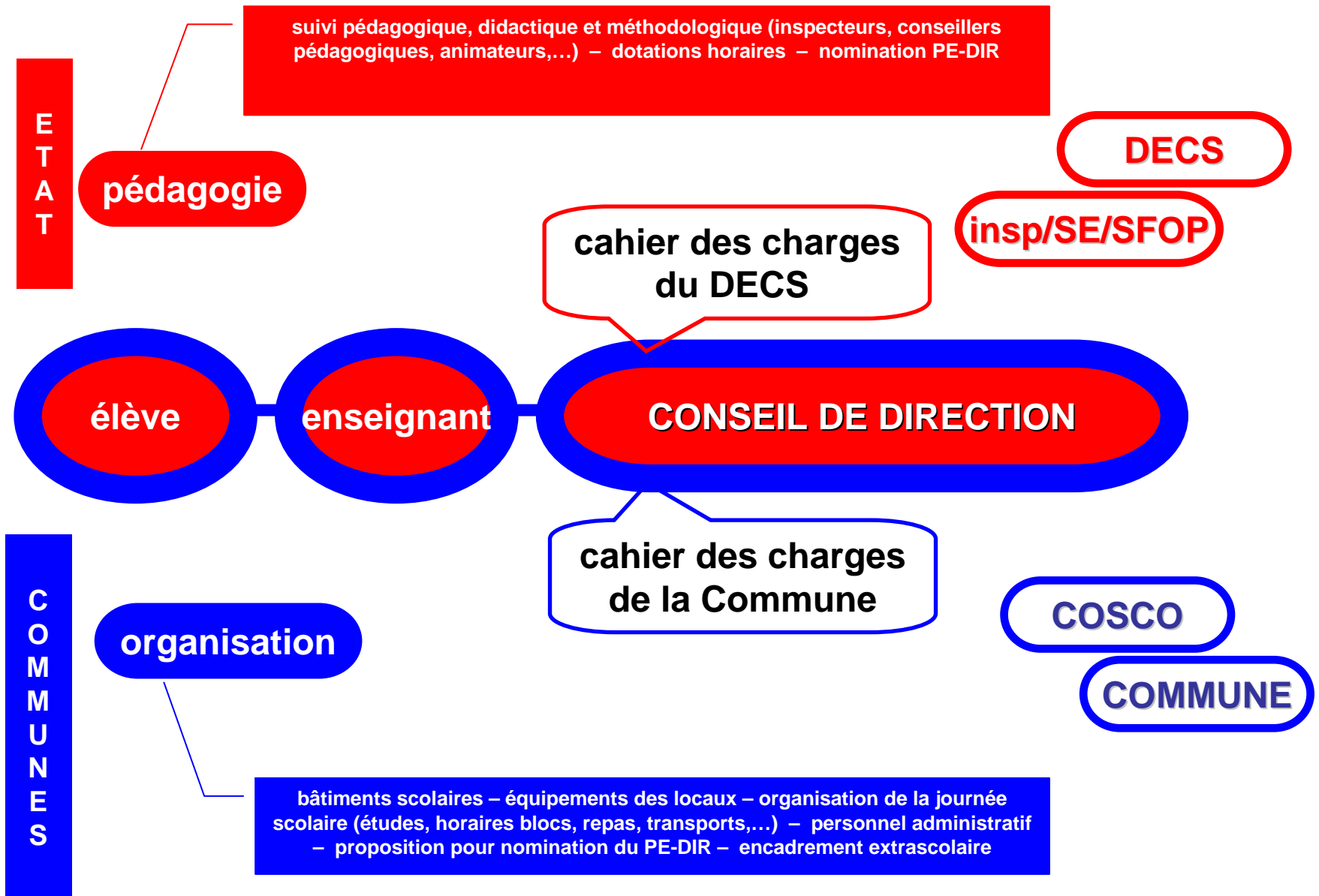


CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Résultats de la consultation - extraits

Lois sur le Statut et le Traitement

Organigramme – Etat/Etablissement-s





CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Statut - Traitement

Lois sur le Statut et le Traitement

COMMENTAIRES RÉSUMÉS



Recevabilité des innovations des lois sur le personnel et le traitement

Propositions acceptées à + de 70%

Propositions acceptées à + de 50%

Propositions jugées insatisfaisantes



Propositions acceptées à + de 70%

Définition d'un statut pour le PE

Généralisation des directions d'école

Définition d'un cahier des charges et des ressources affectées

Avancement de l'année administrative

Souci pour les engagements antérieurs et modification des autres dates

Hiérarchie « enseignants → directeur »

Cahier des charges à définir par le DECS



Propositions acceptées à + de 70%

Congé de formation

Attente des modalités

Engagement pour une durée indéterminée

Reconnaissance de fidélité

Versement du salaire en cas de décès

Durée de la période

Décrire la notion d'intercours



Propositions acceptées à + de 50%

Regroupement de tous les ordres

Attente d'une meilleure lisibilité des ordres d'enseignement

Engagement du PE (scol oblig) par le DECS

Préavis à donner par les communes

Définition des champs d'activité

Suppression des pourcentages et tâches diverses à lister –
mention du temps devant les élèves – intégrer les relations
avec les parents dans le champ Collaboration



Propositions acceptées à + de 50%

Liberté de domicile

Mise en place d'une répartition fiscale intercommunale

Formation continue

Généralisation de la possibilité de formation sur le temps de classe

Résiliation d'engagement

Limite de la possible imposition du DECS à l'adresse des communes

Annualisation du temps de travail

Principe accepté, mais sans pourcentage



Propositions acceptées à + de 50%

Réduction du temps de travail pour tâches spéciales

Attente d'une liste exhaustive

Nombre de périodes

Secondaire I: accord pour 26 pér

Secondaire II général: accord pour 23 pér

Secondaire II prof: accord pour 23 pér (baisse pour inter-profession)

Administration et logistique

Manque de précision



Propositions jugées insatisfaisantes

Hiérarchie « directeur → inspecteur »

Cahier des charges à définir – tâches spécifiques à clarifier – pas de subordination aux inspecteurs (Ht-Vs)

Engagement des directeurs

Nomination par les Communes



Propositions jugées insatisfaisantes

Nombre de périodes

Mécontentement en primaire (28 périodes attendues)

Temps capitalisable

Image négative et mise en œuvre délicate

Participation des communes

Manque de précision, voire de transparence



Satisfaction et avis mitigés sur des aspects existants

Interruption et reprise d'activités

Pas de perte du droit d'enseigner après 3 ans d'inactivité

Activités accessoires

Liberté plus grande attendue

Dossier personnel

Dépôt du dossier personnel auprès de l'autorité d'engagement



Satisfaction et avis mitigés sur des aspects existants

Suppléance dans les degrés sec I et II

Suppression ou rétribution pour les périodes de remplacement

Délai de résiliation

Proposition Bs-Vs (1er février) et Ht-Vs (1er mars)